

DEPARTEMENT DES LANDES - COMMUNE DE SAUBION

Compte-Rendu du Conseil Municipal du jeudi 08 décembre 2022 à 18h00.

Date de convocation du conseil municipal : jeudi 1^{er} décembre 2022.

Présents : S. DE ARTECHE, P. CANTAU, K. AUFAUVRE, MC. BERTIERE, S. LALLEMAND, A. COELHO, L. TRIPON, B. DIDIH, D. MATIGNON, Y. SAINT-GERMAIN, B. BEAUQUESTE, C. GARCIA.

Excusés : S. BERGEROO, S. DELHOSTE, V. DARRAIDOU.

Madame Karine AUFAUVRE a été désignée comme secrétaire de séance.

Madame la Maire préside la séance.

Le projet de compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2022 ne fait pas l'objet d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

1- Lotissement Bruyères III : attribution des 13 lots n°20 à n°32 de la phase 2 et du lot n°11 de la phase 1

Monsieur Pascal CANTAU quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Sur proposition de la Commission d'attribution des lots, le Conseil Municipal arrête la liste des candidatures des 14 familles ayant obtenu le plus de points, à savoir :

- 1- Mme CANTAU Lola de SOORTS-HOSSEGOR
- 2- Mme JACQUEMAIN Océane et M. LUQUET Sylvain de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
- 3- M. BERROTE-BORDENAVE Pierre de SAUBION
- 4- Mme BEQUET Kildyne et M. DESREUX Axel de SEIGNOSSE
- 5- M. MORAUD Jules et Mme SCALA Alizée de SAUBION
- 6- Mme et M. FERNANDES Cécilia et Jean-Pierre de SAUBION
- 7- Mme GALBARCYK Katarzina et M. TSU Nicolas de SAUBION
- 8- Mme HERAUD Julie de SAUBION
- 9- Mme BAROSCO Céline et M. MARLIN Vincent de SAUBION
- 10- Mme et M. MERICER Yohanna et Charlie de SAUBION
- 11- M. et Mme KOMOROWSKI Alexandre et Vésilé de TOSSE
- 12- Mme DUMORA Lorraine et M. PINCHON Léo d'ANGRESSE
- 13- Mme FRANCHI Mélisande et M. VINCENT Philippe de SAUBION
- 14- Mme MARCHAND Justine et M. SALLES Jonathan de SAUBION

et arrête une liste complémentaire de 10 familles, à savoir :

- 1- M. FARYAD Jakub de SEIGNOSSE
- 2- Mme et M. GRANIER Yaëlle et Yohann de SAUBION
- 3- Mme DEPRADE Alexandra de TOSSE
- 4- Mme VERDOIS Lydie de SAUBION
- 5- Mme JOSSERAND Aurélie d'ANGRESSE
- 6- Mme MONZO Marie de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
- 7- Mme CAPPELAERE Corinne de SEIGNOSSE
- 8- Mme NAUDY-STELL Sonia de BENESSE-MAREMNE
- 9- M. TOURGIS Pierre de SEIGNOSSE
- 10- Mme BONNEFOY Hélène d'ANGRESSE

Il est précisé que les familles inscrites sur la liste complémentaire seront contactées, dans l'ordre numéroté, pour l'attribution d'un terrain uniquement en cas du désistement d'un candidat de la liste principale.

2- Modification des tarifs de l'Espace Jeune

Madame la Maire expose à l'assemblée qu'il convient de simplifier les tarifs de l'accueil Espace Jeunes Saubion-Tosse pour optimiser la gestion avec le nouveau logiciel. Ces nouveaux tarifs sont fixés en fonction de l'activité, puis la réduction de la Caisse d'Allocation Familiales sera appliquée par rapport aux quotients familiaux.

A compter du 01/01/2023, les tarifs journée et demi-journée à l'Espace Jeune du centre de loisirs Saubion-Tosse sont établis comme suit :

TARIFS A LA JOURNEE

Quotient familial	Adhésion	Part des familles sur le prix de la journée
0€ - 449 €	35€	30%
449.01 € - 794 €		50%
794.01 € - 905 €		70%
905.01 € - 1050 €		80%
1050.01 € - 1500 €		90%
>1500€		100%

TARIFS A LA DEMI-JOURNEE

Quotient familial	Adhésion	Part des familles sur le prix de la journée
0 € - 449 €	35€	30%
449.01 € - 794 €		50%
794.01 € - 905 €		70%
905.01 € - 1050 €		80%
1050 € - 1500 €		90%
>1500 €		100%

Tarifs fixes par activités pour la journée	
Tarif A	5 €
Tarif B	10 €
Tarif C	15 €
Tarif D	17 €
Tarif E	20 €
Tarif F	25 €

Tarifs fixes par activités pour la demi-journée	
Tarif A	5 €
Tarif B	10 €
Tarif C	15 €
Tarif D	17 €
Tarif E	20 €
Tarif F	25 €

Une exonération de 30% sera appliquée sur les fratries.

3- Budget 2022 : décision modificative variation des stocks BA Bruyères III

Madame la Maire explique à l'assemblée qu'il faut prévoir les crédits budgétaires nécessaires aux écritures de variation des stocks pour l'année 2022 sur le budget annexe du lotissement des Bruyères III.

dépenses de fonctionnement compte 608 - chapitre 043	+ 2.000 €
recettes de fonctionnement compte 71355- chapitre 042	+ 21.200 €
dépenses de fonctionnement compte 023	+ 21.200 €
recettes de fonctionnement compte 796 - chapitre 043	+ 2.000 €
dépenses d'investissement compte 3555 chapitre 040	+ 21.200 €
recettes d'investissement compte 021	+ 21.200 €

4-Questions diverses

-provision pour créances douteuses BP COMMUNE 2022 : pourcentage des restes à recouvrer fixé à 15 % soit la provision pour un montant de 453.65 €.

- provision pour créances douteuses BA CCAS 2022 : pourcentage des restes à recouvrer fixé à 15 % soit la provision pour un montant de 42.53 €.

- DM1 BP COMMUNE 2022 : crédits nécessaires pour les créances douteuses soit dépenses de fonctionnement compte 6817 - chapitre 68 + 455 € et dépenses de fonctionnement compte 6541 - chapitre 65 -455 €

- DM1 BA CCAS 2022 : crédits nécessaires pour les créances douteuses soit dépenses de fonctionnement compte 6817 - chapitre 68 + 45 € dépenses de fonctionnement compte 60623 - chapitre 011 -45 €

Madame la Maire salue et remercie l'ensemble des conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.